

Recommandations sanitaires pour les voyageurs, 2022 (à l'attention des professionnels de santé) // Health recommendations for travellers, 2022 (for health professionals)

> ÉDITORIAL // Editorial

Sophie Matheron¹, Elisabeth Nicand¹, Christophe Rapp¹ et Christian Chidiac²

¹ Haut conseil de la Santé publique (HCSP), Commission spécialisée maladies infectieuses, maladies émergentes (CS MIME), co-coordinatrice(teur) du groupe

² HCSP, président de la CS MIME

Les recommandations sanitaires 2022 pour les voyageurs sont publiées en période de sortie de vague Omicron du SARS-CoV-2 en France, alors que de nombreuses incertitudes demeurent sur l'évolution de la pandémie de Covid-19.

Les recommandations qui suivent ont été approuvées par la Commission spécialisée des maladies infectieuses et maladies émergentes du Haut Conseil de la santé publique (HCSP) le 14 avril 2022.

Elles ont été élaborées par un groupe de travail spécifique de cette commission (cf. § [Membres du groupe de travail et contributeurs](#)), auquel ont notamment participé le Centre national de référence (CNR) du paludisme, le CNR des arboviroses, Santé publique France, l'Agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé (ANSM), l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), le Service de santé des armées, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, la Haute Autorité de santé (HAS). Ce groupe de travail a pris en compte les recommandations de l'OMS.

À la date de sa publication, le document rédigé peut ne pas prendre en compte l'évolution des risques et l'émergence de nouvelles maladies infectieuses ; il est donc susceptible d'être actualisé en fonction de l'évolution de la situation internationale. Pour être informé de ces mises à jour, il est conseillé de consulter un des sites suivants (sites consultés le 20/04/2022) :

- <https://solidarites-sante.gouv.fr/>
- <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/deplacements>
- <https://www.santepubliquefrance.fr>
- <https://vaccination-info-service.fr/>
- <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>
- <https://www.who.int/en/>
- <https://emergency.cdc.gov>
- <https://www.who.int/emergencies/disease-outbreak-news>
- <https://www.who.int/news-room/articles-detail/policy-and-technical-considerations-for-implementing-a-risk-based-approach-to-international-travel-in-the-context-of-covid-19>

De manière générale, avant un voyage à l'étranger, il est recommandé de consulter le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>).

Tout voyage expose à des risques qui peuvent être prévenus lors de la consultation spécialisée ou de conseils aux voyageurs. En 2022, une vigilance toute particulière est nécessaire face à la menace hétérogène d'infection par le SARS-CoV-2, l'amélioration actuellement constatée n'étant pas synonyme de la fin de la pandémie.

Les points clés des recommandations 2022

Les principales modifications par rapport à l'édition 2021 des *Recommandations sanitaires pour les voyageurs* sont signalées en orange dans le texte et les tableaux.

Chapitre 1 « Vaccinations »

- Vis-à-vis du Covid-19, il est rappelé que l'entrée et la sortie du territoire français sont conditionnées selon une classification des pays régulièrement actualisée en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et accessible sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. La liste des noms des vaccins contre le Covid-19 autorisés à l'étranger et similaires à ceux autorisés en Europe est disponible par pays sur [le site de l'ANSM](#).
- La Papouasie-Nouvelle-Guinée a été rajoutée à la liste des pays à risque comme probable transmission de l'encéphalite japonaise.
- Pour la fièvre jaune, il n'y a plus de risque de transmission, ni d'obligation de vaccination, pour l'île de l'Ascension (Royaume-Uni), le Laos, la Lybie, les Philippines, et le Territoire britannique de l'océan Indien. En revanche, de nombreuses nouvelles zones à risque d'exposition nécessitant la vaccination sont identifiées dans les tableaux.
- À la liste des zones géographiques à forte incidence tuberculeuse ont été rajoutés l'Arabie saoudite, la Fédération de Russie, l'Ukraine et la Croatie.

Chapitres 2 et 3 « Risques liés aux arthropodes, protection personnelle anti-vectorielle et paludisme »

- La situation du paludisme dans le monde en 2021 est marquée par l'augmentation du nombre de cas et de décès notifiés. La pression créée par la pandémie de Covid-19 sur les systèmes de santé, en particulier ceux des pays à faibles revenus, a fortement affecté leur capacité à maintenir les activités de lutte contre le paludisme. Néanmoins d'autres pays et régions ont continué à progresser depuis 2010 vers l'élimination de la maladie ; la Chine et le Salvador ont été déclarés exempts de paludisme en 2021. Enfin, l'OMS a recommandé en 2021 l'utilisation du vaccin anti-palustre RTS'S chez les enfants résidant en zone de moyenne et haute endémicité palustre.
- En France, l'augmentation du nombre de cas par rapport à 2020 est très marquée en 2021 (+117%) avec la reprise des voyages internationaux. Les pays à l'origine des contaminations sont toujours très majoritairement situés en Afrique sub-saharienne, et *Plasmodium falciparum* est impliqué dans près de 89% des cas. Un des principaux facteurs de risque de forme grave et de décès du paludisme demeure le retard au diagnostic, souvent lié à une prise en charge inadaptée des patients lors d'une première consultation. Ceci souligne l'importance de la prescription d'une prévention adaptée et de son suivi.
- En matière de protection personnelle anti-vectorielle contre les maladies transmises par les arthropodes, l'actualité en 2022 est l'abandon de la recommandation d'imprégnation des vêtements par la perméthrine pour la population générale. L'absence de preuve de son efficacité et le risque de sa toxicité individuelle et environnementale sont désormais bien documentés. Elle n'est plus recommandée que pour des groupes de population particuliers (réfugiés, militaires), en l'absence d'accès aux moustiquaires imprégnées (§ 2.2.3).
- Enfin, en matière de chimioprophylaxie du paludisme, l'analyse de la balance bénéfices/risques de la chloroquine a conduit à ne plus recommander son utilisation. Ce, d'autant que la commercialisation de la forme sirop est interrompue depuis juillet 2021 et que celle des comprimés le sera fin 2022 (§ 3.3.3.2).

Chapitres 5 à 12 :

Ont également été actualisées les recommandations concernant : la prévention du « jet lag » (§ 5.2.2), la prévention de la maladie thromboembolique (§ 5.2.4), la prévention du mal des transports (§ 5.4), et la prévention du mal aigu des montagnes (§ 7.4).

La situation de chaque pays, et les recommandations de prévention qui en découlent ont été actualisées selon les données de l'OMS les plus récentes.

Les références thématiques ont été actualisées avec inclusion de liens hypertextes.

Pour la première fois, il est prévu, dans la mesure du possible, d'actualiser le document en ligne avant l'édition 2023.

Les rédacteurs espèrent avoir atteint les objectifs attendus des utilisateurs : un document de référence, d'accès simple, de lecture aisée et facile à consulter en ligne. Ils attendent vos remarques ou suggestions susceptibles d'améliorer ces *Recommandations sanitaires pour les voyageurs 2022*.